

M. CHAMBERLAIN Lorsque le peuple canadien obtint la liberté la plus complète pour suivre sa destinée et adopter la ligne de conduite qu'il voudrait lui-même choisir, on ne saurait nier, je crois, que les hommes d'Etat de notre pays et beaucoup des Canadiens les plus éminents croyaient que ce n'était qu'un pas vers le résultat inévitable d'une séparation complète. . . . mais heureusement pour nous et plus heureusement, à mon avis, pour le Canada, ces prévisions ne se sont pas réalisées. Je ne crois pas que le monde ait jamais contemplé un spectacle plus frappant, plus suggestif que celui que nos colonies et nos possessions ont donné en s'unissant pour soutenir avec nous la grande lutte qui nous a été imposée, et en profitant ainsi de l'occasion qui s'offrait à elles de venir à notre secours. *Elles ont au moins prouvé qu'elles comprenaient la valeur du mot "Empire."* Ce mot comporte des privilèges, de grands privilèges ; mais il comporte également des responsabilités et des obligations ; et nos colonies ont prouvé qu'elles ne refusaient pas de s'y soumettre. Voyez le Canada, notre plus grande colonie, séparée par des milliers de milles du terrain de la lutte, n'y ayant aucun intérêt direct, et cependant se soulevant avec nous parce que l'intérêt impérial est en danger. "Qu'on me frappe n'importe où, peut maintenant s'écrier l'Empire, et tout l'Empire tressaillira !" Dans cette querelle, qui, à certain point de vue, n'est pas celle du Canada, sauf au point de vue de la solidarité de l'Empire dont il fait partie, il nous a donné de ses meilleurs éléments. Suivant les paroles, les paroles éloquentes de sir Wilfrid Laurier, aucun lien d'union ne peut être plus fort que le lien créé dans un danger commun auquel on a résisté en commun. Nous avons lu que, dans une autre circonstance, sir Wilfrid Laurier a déclaré que si nous voulions une union plus intime où les colonies assumeraient avec nous ces obligations communes comme résultat d'une responsabilité légale—que si nous voulions leur appui, il nous faudrait les appeler à nos conseils. Je suis convaincu d'une chose, c'est que rien ne serait plus fatal à ce mouvement, qui, je crois, progresse, que d'agir prématurément. Le mouvement doit venir de nos colonies et nous ne devons pas les entraîner indûment. Mais, si elles désirent cette union plus intime, si elles sont disposées à nous aider, non-seulement de leurs armes, mais de leurs avis, je crois qu'il n'est rien que le peuple de notre pays soit mieux disposé à accueillir.

Nous vous sommes reconnaissants de votre appui et de votre sympathie. Nous sommes isolés—isolés au milieu des grandes nations du monde—mais tant que nous avons autour de nous nos parents, notre commune famille, nous ne sommes pas seuls. Suivant l'expression d'un de vos hommes d'Etat, notre isolement est "splendide. . . ." tant que vous le partagez avec nous.

Le contraste est frappant entre l'opinion de M. Chamberlain sur l'unité militaire de l'Empire et ses vues sur l'organisation politique qui en sera peut-être la conséquence. Ce qu'il veut évidemment, c'est l'appui des colonies en temps de guerre ; il n'est pas pressé de compliquer son œuvre d'une révolution politique, tant qu'il pourra conserver au mouvement impérialiste la direction que la guerre d'Afrique et l'enthousiasme des colonies lui ont donnée.

Le ministre des Colonies ne fait pas la moindre allusion à la réserve contenue dans le décret du cabinet canadien qui ordonnait l'enrôlement des troupes destinées au Sud-Africain. M. Chamberlain a toujours feint d'ignorer la "no precedent clause" : il en a conclu dès l'origine et avec raison qu'il n'y avait là qu'un truc politique destiné à calmer les appréhensions d'un certain nombre de Canadiens qui ne comprenaient pas encore "la valeur du mot Empire." Il eut, ce soir-là, une nouvelle preuve de la justesse de son opinion. Deux ministres canadiens assistaient à ce banquet du *Dominion Day*.